

AVIS D'APPELS



Association Régionale Alpes-Côte d'Azur
13331 Marseilles Cedex 03

Procédure : Procédure restreinte.
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
60 - Valeur technique
40 - Prix

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

Remise des candidatures :
29/07/19 à 17h00 au plus tard.
Envoi à la publication le :
27/06/2019.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions internes comprenant leur renouveau thermique et leur mise en accessibilité PMR au lycée Massena à Nice (06).



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Procédure adaptée :
1. **Maître d'ouvrage :** CDC HABITAT SOCIAL, Direction intercommunale PACA et Corse, 22, allée Ray-Grassi 08 - CS 20023 - 13272 Marseille Cedex 08 - Contact : Laurent GIUDICELLI - Responsable Marchés : 04.91.23.69.36

2. **Objet du contrat :**
Travaux de confortement de talus de la résidence Pygmalion à Saint-Laurent-Du-Yar (06).

3. **Lieu d'exécution :**
367, avenue Jean-Aicard - 06700 Saint-Laurent-Du-Yar.

4. **Modalités d'attribution :**
Contrat attribué en lot unique.

5. **Caractéristiques principales :**
01/07/2019.

AVIS DE PROCÉDURE ADAPTÉE



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché : S.I.L.C.E.N. 6, rue Xavier de Maistre - 06100 Nice - Tél. 04.93.84.80.26 / Fax. 04.93.98.95.00 silcen@wanadoo.fr

Procédure de passation :
Marché à procédure adaptée suivant les modalités des articles 26 et 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Objet du marché : Renouvellement du réseau syndical d'eau potable - déviation du feeder sud.

Lieu d'exécution : Commune de Contes - 06390 - Impasse des Vallières

Caractéristiques principales :
Fourniture et pose de canalisation acier Ø 200 sur 110 ml - reprise de branchements - raccordements sur réseaux existants, réfection de chaussées...

Date prévisionnelle du début des travaux : Septembre 2019

Modalités d'obtention du DCE :
Le dossier de consultation est disponible gratuitement sur la plateforme www.marchés-securises.fr

Date limite de réception des offres : vendredi 2 août 2019 à 12h00.

Délai de validité des offres :
180 jours.

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE

Le projet de coopération ME.CO, co-financé par le programme européen INTERREG Maritime, vise à développer des systèmes de soutien aux créateurs d'entreprises dans les filières prioritaires du programme.

Partenaire de ce projet, la Délégation Régionale CFG des SCOP de PACA-Corse recherche un prestataire de services pour appuyer dans la réalisation des tâches prévues dans les activités T4 « placement » et T5 « capitalisation » d'une part et la composante C « communication » d'autre part.

Composantes T4 : Tester les outils et les méthodes élaborées auprès des créateurs d'activités

Composante T5 : Recueillir et traiter les contributions de chaque partenaire du projet afin d'élaborer un manuel de recommandations largement diffusable.

DIVERS

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'annonce NM4359 concernant la société DELTIMATHE parue le 24 juin 2019 dans Nice Matin, il fallait lire :

Date de signature du sous seing privé constituant la société DELTIMATHE : 01 Juillet 2019 en lieu et place de

Date de signature du sous seing privé constituant la société DELTIMATHE : 31 Mai 2019.

Le reste est sans changement.

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCC1927120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2019 au tarif de base de 4,16 € HT pour les Alpes-Maritimes.

ABONNEZ-VOUS AU

N°Cristal 09 69 32 83 83

APPEL NON SURTAXE

AVIS D'ENQUÊTES



LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CAP D'AIL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Procédure de délimitation du domaine public maritime Intégrant les lais et relais de la mer sur la plage de la Mala

En exécution de l'arrêté préfectoral du 6 JUIN 2019, une enquête publique, relative à une procédure de délimitation du domaine public maritime, intégrant les lais et relais de la mer, sur la plage de la Mala, sur la commune de Cap d'ail aura lieu : du 2 juillet au 31 juillet 2019 inclus à la Mairie de Cap d'ail, salle des commissions 62 avenue du 3 septembre 06320 Cap d'ail - Tél. 04.92.10.59.59.

En conséquence, pendant le délai ci-dessus, les pièces du dossier ainsi que le registre à feuillets non-mobiles, côtés et parafichés par madame le commissaire enquêteur, seront déposés à l'adresse sus-citée où les intéressés pourront consulter aux jours et heures habituelles d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 08h15 à 12h00 et de 13h30 à 16h45).

Les observations, propositions et toute correspondance relative à l'enquête pourront être adressées par courrier au commissaire-enquêteur, mairie de Cap d'ail, 62 avenue du 3 septembre 06320 Cap d'ail, mais également envoyées par messagerie à l'adresse suivante : dtdm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr, et devront être reçues au plus tard le 31 juillet 2019 inclus. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête susvisé, et seront accessibles sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr> dans les meilleurs délais.

Le dossier d'enquête ainsi que les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête :

- une version numérique du dossier d'enquête sera consultable en permanence sur le site internet de la préfecture <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (Services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes - Publications - Enquête publique) et sur celui de la commune de Cap d'ail : <http://www.cap-dail.fr>.

- la commune de Cap d'ail mettra à disposition du public, en mairie et aux heures d'ouverture normales, un poste informatique permettant de consulter le dossier numérique.

Par décision N° E 1 9000025/06 du 29 mai 2019, la présidente du tribunal

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CREATION DU PÔLE D'ECHANGES MULTIMODAL TER NICE SAINT-AUGUSTIN

SNCF Gares & Connexions informe le public qu'il sera procédé à une enquête publique préalable à déclaration de projet au titre du code de l'environnement, relative au projet de Pôle d'échanges multimodal TER Nice Saint Augustin, en exécution de la Déclaration portant ouverture et organisation de l'enquête publique préalable à déclaration de projet, en date du 12 juin 2019 prise par SNCF Gares & Connexions.

Le projet consiste principalement à déplacer la gare TER de Nice Saint Augustin pour la localiser à proximité immédiate de la station de tramway « Grand Arenas » desservie par la nouvelle ligne 2, de l'axe nord-sud reliant l'aéroport Nice Côte d'Azur, et à créer sur le même site une gare routière de 20 quais (en deux phases de 10 quais chacune), regroupant ainsi tous les modes de transport en commun en un même lieu. L'enquête publique aura lieu du 1er au 31 juillet 2019 inclus.

SNCF Gares & Connexions, en tant que maître d'ouvrage et responsable de la conduite des procédures administratives pour l'ensemble du projet, est l'autorité organisatrice de l'enquête publique.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront consultables au siège de l'enquête dans les locaux de la Ville de Nice, Pôle de Proximité, 2e étage, 103, boulevard René CASSIN, 06 200 NICE, (station de tramway «Parc PHOENIX »), du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h, et le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 15h45.

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté, pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet SNCF Gares & Connexions, page de la gare Nice-St-Augustin, à l'adresse suivante : <http://sn.cf/pem-nice-staugustin>.

En qualité de commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Nice par sa décision en date du 28 mai 2019, Monsieur Claude PELLISSIER assurera des permanences sur le lieu de l'enquête aux jours et horaires suivants :

- lundi 1er juillet de 8h30 à 12h30
- mardi 9 juillet de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h45
- vendredi 26 juillet de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Le public pourra faire part de ses remarques et avis par écrit, dans le registre disponible au siège de l'enquête, ainsi que par courrier électronique adressé à : pem.nice-st.augustin@snct.fr (lien disponible sur la page internet <http://sn.cf/pem-nice-st-augustin>) et par courrier :

à l'attention de Monsieur Claude PELLISSIER :
SNCF Gares & Connexions
4, rue Léon Gozlan - CS 70014
13331 MARSEILLE Cedex 03

Après clôture de l'enquête et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront à disposition du public à la Direction Régionale SNCF, site au 4, rue Léon Gozlan 13331 MARSEILLE, et sur le site internet de SNCF Gares & Connexions <http://sn.cf/pem-nice-staugustin>.

Des informations complémentaires peuvent être demandées par courrier électronique à l'adresse pem.nice-st.augustin@snct.fr.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Création du Pôle d'Echanges Multimodal TER Nice Saint-Augustin SNCF Gares & Connexions informe le public qu'il sera procédé à une enquête publique préalable à déclaration de projet au titre du code de l'environnement, relative au projet de Pôle d'échanges multimodal TER Nice Saint Augustin, en exécution de la Déclaration portant ouverture et organisation de l'enquête publique, préalable à déclaration de projet, en date du 12 juin 2019 prise par SNCF Gares & Connexions.

Le projet consiste principalement à déplacer la gare TER de Nice Saint Augustin pour la localiser à proximité immédiate de la station de tramway « Grand Arenas » desservie par la nouvelle ligne 2, de l'axe nord-sud reliant l'aéroport Nice Côte d'Azur, et à créer sur le même site une gare routière de 20 quais (en deux phases de 10 quais chacune), regroupant ainsi tous les modes de transport en commun en un même lieu. L'enquête publique aura lieu du 1er au 31 juillet 2019 inclus.

SNCF Gares & Connexions, en tant que maître d'ouvrage et responsable de la conduite des procédures administratives pour l'ensemble du projet, est l'autorité organisatrice de l'enquête publique.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront consultables au siège de l'enquête dans les locaux de la Ville de Nice, Pôle de Proximité, 2ème étage, 103 boulevard René CASSIN, 06 200 NICE, (station de tramway «Parc PHOENIX »), du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h, et le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 15h45.

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté, pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet SNCF Gares & Connexions, page de la gare Nice-St-Augustin, à l'adresse suivante : <http://sn.cf/pem-nice-st-augustin>.

En qualité de commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Nice par sa décision en date du 28 mai 2019, Monsieur Claude PELLISSIER assurera des permanences sur le lieu de l'enquête aux jours et horaires suivants :

- lundi 1er juillet de 8h30 à 12h30
- mardi 9 juillet de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- vendredi 26 juillet de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h45
- mercredi 31 juillet de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Le public pourra faire part de ses remarques et avis par écrit, dans le registre disponible au siège de l'enquête, ainsi que par courrier électronique adressé à : snct/pem-nice-st.augustin@snct.fr (lien disponible sur la page internet <http://sn.cf/pem-nice-st-augustin>) et par courrier :

à l'attention de Monsieur Claude PELLISSIER : bureau 02, SNCF Gares & Connexions, 4, rue Léon-Gozlan - CS 70014, 13331 Marseille, Cedex 03.

Après clôture de l'enquête et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront à disposition du public à la Direction Régionale SNCF, site au 4 rue Léon Gozlan 13331 MARSEILLE, et sur le site internet de SNCF Gares & Connexions <http://sn.cf/pem-nice-st-augustin>.

Des informations complémentaires peuvent être demandées par courrier électronique à l'adresse pem.nice-st.augustin@snct.fr.

AVIS ADMINISTRATIFS

COMMUNE DE BIOT

MODIFICATION N°6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 27 juin 2019, le conseil municipal a approuvé la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Le dossier de la modification n°6 du PLU approuvée est tenu à la disposition du public au service urbanisme de la mairie de Biot, 700, av. du Jeu-de-la-Baume, aux jours et heures habituels d'ouverture.

AVIS D'AFFICHAGE ET DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Application des articles L.153-47 et L.153-48 du code de l'urbanisme, la délibération du conseil municipal de Grasse du 25 juin 2019, visée en sous-préfecture le 28 juin 2019, portant approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU révisé, est affichée en mairie de Grasse pendant un mois à compter du 26 juin 2019.

Le dossier est tenu à la disposition du public au service de l'urbanisme 57, av. Pierre-Sémard, et à la Préfecture, aux horaires habituels d'ouverture.